

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4832>

La solidarité territoriale ou les paradoxes de la réforme

- Actualité -



Date de mise en ligne : dimanche 24 août 2014

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

En partenariat avec la Revue Lamy des Collectivités territoriales, retrouvez l'editorial du professeur Olivier Renaudie lequel pointe quatre paradoxes dans la réforme territoriale.

La solidarité est au cœur de la nouvelle réforme territoriale promue par les pouvoirs publics. D'une part, elle irrigue les discours politiques, notamment celui du Président de la République ; dans sa tribune parue dans la presse quotidienne régionale le 3 juin dernier, celui-ci a ainsi pu affirmer que le projet de réforme envisagé est, d'un côté, fondé sur les valeurs d'efficacité et de solidarité et, de l'autre, permet « d'assurer la solidarité financière entre les collectivités territoriales selon leur niveau de richesse ». D'autre part, elle innerve les textes juridiques, particulièrement l'avant-projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République : le terme y est employé à une vingtaine de reprises ; un Titre entier lui est consacré sous l'intitulé, riche de promesses, « Solidarités territoriales et humaines ».

Cette émergence de la solidarité territoriale dans le discours politico-juridique est remarquable à bien des égards. En premier lieu, elle témoigne d'un glissement terminologique : après avoir promis l'égalité des territoires, au point de l'ériger en portefeuille ministériel, le gouvernement semble l'avoir abandonnée au profit de la solidarité territoriale. En second lieu, le contexte dans lequel est censé se déployer cette solidarité territoriale se trouve marqué par un certain nombre de tensions qui la rendent assurément difficile à réaliser : crise économique, raréfaction des ressources financières des collectivités territoriales, volonté des pouvoirs publics de réduire le coût de l'action publique, montée de l'individualisme.

Ces différents éléments ont conduit la Chaire « Mutations de l'action publique et du droit public » de Sciences Po à consacrer le 6e Rendez-vous du Local à « La solidarité territoriale. Entre réforme(s) et tension(s) ».

Au-delà des contributions tirées des interventions à ce colloque qui figurent dans le présent numéro, cette journée a été l'occasion de pointer un certain nombre de paradoxes relatifs à la réforme en cours.

– Le premier paradoxe tient à l'absence de définition de la solidarité territoriale : alors même qu'elle est au cœur de l'avant-projet de loi, l'expression n'y est définie nulle part. Cette

absence apparaît d'autant plus regrettable que se pose notamment la question de savoir si la solidarité territoriale doit être réduite à l'exercice de compétences sociales ou si elle revêt un sens plus général renvoyant à la lutte contre les inégalités.

– Le deuxième

paradoxe concerne ce qui semble être un impensé de la réforme, à savoir l'État : malgré l'incantation figurant dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi, selon laquelle « l'État est notre garant » (amen !), ce dernier est cruellement absent des dispositions législatives envisagées. Peut-on sérieusement modifier l'organisation territoriale de la République sans traiter du rôle et de l'organisation de l'État au niveau local ?

– Le troisième paradoxe est relatif aux finances locales : en dépit de l'affirmation de principe de la nécessaire solidarité financière entre les collectivités territoriales, aucun passage de l'avant-projet de loi n'est consacré à cette question. Pourtant, face aux nombreuses inégalités entre les territoires, en matière de services, mais également de ressources, de nouveaux mécanismes de compensation et de péréquation doivent être imaginés.

– Le quatrième, et dernier, paradoxe renvoie aux conseils départementaux : alors même que les pouvoirs publics envisagent leur suppression à l'horizon 2020, l'avant-projet de loi rappelle leurs compétences en matière de développement social, d'accueil des jeunes enfants et d'autonomie des personnes. Le conseil départemental est en fin de vie... mais ses compétences en matière sociale sont réaffirmées ! Une réflexion sur la gouvernance et la cohésion sociales au niveau local apparaît pourtant urgente. Il faut dès lors espérer que le Parlement, dans sa grande sagesse, contribuera à lever ces différents paradoxes. Ce n'est rien d'autre que le « vivre ensemble » qui se trouve ici en jeu.

[Le sommaire de la Revue Lamy des Collectivités Territoriales de juillet 2014](#)

